



STE. ANNE MUNICIPALITY

Procès-verbal de la réunion du conseil 9 avril 2025 à 9 h

Réunion ordinaire du conseil tenue dans la salle du conseil de la Municipalité rurale de Sainte-Anne au 395, chemin Traverse, Sainte-Anne (MB) le 9 avril 2025.

OUVERTURE DE LA RÉUNION 9 h

Le préfet Richard Pelletier ouvre la séance à 9 h 02 en rappelant que nous sommes situés sur les terres du Traité n° 1, les terres traditionnelles des Anishinaabe, des Cris, des Oji-Cris, des Dakota et des Dénés, et le lieu de naissance de la Nation Métisse.

PRÉSENCES

CONSEILLER	PRÉSENT	ABSENT
RICHARD PELLETIER, PRÉFET	X	
SARAH NORMANDEAU, QUARTIER 1	X	
KYLE WACZKO, QUARTIER 2	X	
PATRICK STOLWYK, QUARTIER 3	X	
BRAD INGLES, QUARTIER 4	par téléphone	
ROBERT SARRASIN, QUARTIER 5	X	
RANDY EROS, QUARTIER 6	X	

Étaient également présents :

Shelley Jensen, directrice générale

Nadine Vielfaure, agente législative

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2025-118

conseillère Normandeau

conseiller Sarrasin

IL EST RÉSOLU QUE l'ordre du jour de la réunion ordinaire du 9 avril 2025 soit adopté tel qu'il a été amendé et distribué.

ADOPTÉE

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2025-119

conseiller Eros

conseillère Normandeau

IL EST RÉSOLU QUE le procès-verbal de la réunion ordinaire du 26 mars 2025 soit adopté tel que distribué.

ADOPTÉE

FINANCES

Liste des chèques

2025-120

conseiller Sarrasin

conseillère Normandeau

IL EST RÉSOLU QUE les chèques numérotés 20250101 à 20250126 et les transferts électroniques de fonds numérotés 202500313 à 202500346 (inclusivement) pour la somme de 87 613,43 \$ soient approuvés pour paiement.

ADOPTÉE

États financiers

2025-121

conseiller Sarrasin

conseillère Normandeau

IL EST RÉSOLU QUE les états financiers pour la période se terminant le 31 décembre 2024 (non audités) et le 31 mars 2025 soient approuvés et adoptés tels que présentés.

ADOPTÉE

RAPPORTS DES DÉLÉGUÉS MUNICIPAUX

Réunion du chapitre sud du CMRE - 7 avril 2024

AFFAIRES EN COURS - Aucune.

AVIS DE MOTION/PÉTITIONS - Aucune.

PROCÈS-VERBAUX ET QUESTIONS DES COMITÉS

Réunion du comité du District urbain local de Richer - 2 avril 2025 - procès-verbal

2025-122

conseiller Stolwyk

conseiller Sarrasin

IL EST RÉSOLU QUE le procès-verbal de la réunion du comité du DUL de Richer du 2 avril 2025 soit reçu tel que présenté.

ADOPTÉE

D. U. L. de Richer - plans financier et de services 2025 et allocation de l'excédent 2024

2025-123

conseiller Stolwyk

conseiller Waczko

ATTENDU QUE le comité du D. U. L. de Richer a recommandé au conseil d'approuver ses plans financier et de services pour 2025, ainsi que de transférer son excédent de 2024 au fonds de réserve général du D. U. L. par l'entremise de la résolution no LUD-2025-32;

IL EST RÉSOLU de recommander au conseil d'adopter les plans financier et de services préliminaires 2025 du D. U. L. tels qu'ils sont présentés;

IL EST AUSSI RÉSOLU QUE tous les fonds excédentaires de 2024 du D. U. L. de Richer, d'une valeur de 98 676,97 \$, soient transférés dans le fonds de réserve général du D. U. L. de Richer.

ADOPTÉE

AUDIENCES

Reporté à l'heure prévue pour les audiences.

DÉLÉGATION

Reporté à l'heure prévue pour les délégations.

RAPPORTS DES DIRECTEURS DE SERVICES

Rapport du chef des pompiers

Reçu à titre d'information.

ARRÊTÉS

Arrêté n° 2025-02 - Arrêté sur le prélèvement de taxes - 1^{re} lecture

2025-124

conseiller Sarrasin

conseiller Waczko

IL EST RÉSOLU QUE l'Arrêté n° 2025-02 sur le prélèvement de taxes et le plan financier 2025 soit adopté en première lecture.

ADOPTÉE

AFFAIRES NOUVELLES

Subvention Sentiers MB - lien Deerfield Carlton - approuvé

2025-125

conseiller Sarrasin

conseiller Stolwyk

ATTENDU QUE la M. R. de Sainte-Anne a réussi à obtenir un financement du programme de subventions de Sentiers MB pour la construction d'un nouveau sentier reliant la promenade Carlton Drive et la promenade Deerfield Drive au réseau de sentiers existant à travers la route 45N à La Coulée;

IL EST RÉSOLU QUE le conseil accepte les conditions du programme et autorise le directeur général à ratifier l'entente de financement du programme de subvention de Sentiers MB avec la Manitoba Recreational Trails Association Inc. telle que présentée.

ADOPTÉE

Comité culturel de Sainte-Anne inc.

2025-126

conseiller Sarrasin

conseiller Eros

IL EST RÉSOLU QUE le préfet Richard Pelletier soit autorisé à assister à l'assemblée générale annuelle du Comité culturel de Sainte-Anne le 22 avril 2025, à Sainte-Anne, et que tous les frais associés soient payés.

ADOPTÉE

Annulation de la réunion du comité plénier - 15 avril 2025

2025-127

conseiller Stolwyk

conseillère Normandeau

IL EST RÉSOLU QUE le conseil annule la réunion du comité plénier du 15 avril 2025, car elle entre en conflit avec le congrès printanier de l'Association des municipalités du Manitoba, qui aura lieu du 14 au 16 avril 2025 à Winnipeg.

ADOPTÉE

Adoption du plan d'action 3M

Reporté après la délégation prévue sur ce sujet.

Intersection RPS 302 et route 1

2025-128

conseiller Stolwyk

conseiller Sarrasin

ATTENDU QUE le comité du D. U. L. de Richer, par sa résolution n° LUD-2025-35, demande l'aide du conseil pour améliorer la sécurité à l'intersection de la RPS 302 et de la route transcanadienne n° 1, qui relève de la compétence provinciale du ministère des Transports et de l'Infrastructure du Manitoba;

IL EST RÉSOLU QUE le conseil envisage de demander au ministère des Transports et de l'Infrastructure du Manitoba de mener une étude sur la construction de voies de fusion et de virage appropriées, l'ajout d'une voie réservée au virage à droite pour l'accès à la voie de desserte pour les camions de transport, et la réduction de la limite de vitesse à 80 km/h sur l'autoroute 1 à la RPS 302.

ADOPTÉE

Comité consultatif sur le Sio Silica pour l'est du Manitoba

2025-129

conseiller Eros

conseiller Sarrasin

ATTENDU QUE la M. R. de Sainte-Anne est membre du comité consultatif municipal sur le sable siliceux (CCMSS) pour l'est du Manitoba;

ATTENDU QUE la province du Manitoba n'a pas approuvé l'extraction de sable siliceux à ce jour, à savoir le projet d'extraction de sables de Vivian dans la M. R. de Springfield;

IL EST RÉSOLU QUE le conseil de la M. R. de Sainte-Anne reste membre du CCMSS aux conditions suivantes :

1. Que le CCMSS mette fin au contrat avec DD West immédiatement, et qu'un nouvel appel d'offres soit lancé si/quand le comité le jugera nécessaire;
2. Que la M. R. de Sainte-Anne continue de participer à d'autres discussions sur la question du sable siliceux et de l'exploitation minière et de son impact possible sur la nappe phréatique de la région.

ADOPTÉE

À 9 h 33, le conseiller Brad Ingles quitte la réunion.

Programme de gravelage 2025

2025-130

conseiller Eros

conseiller Sarrasin

IL EST RÉSOLU QUE le conseil accepte les soumissions suivantes pour le programme de gravelage de la M. R. de Sainte-Anne pour 2025, tel que soumissionné :

- Fast Brothers à 15,40 \$/tonne métrique pour la zone 1
- Gauthier Soil à 15,10 \$/tonne métrique pour la zone 2 et 14,25 \$/tonne métrique pour la zone 3
- Fast Brothers à 4,85 \$/tonne métrique pour la zone 4

ADOPTÉE

Demande de rencontre entre Bob Lagassé, député provincial, et le conseil

La direction répondra.

Demande d'achat d'une emprise routière - correspondance complémentaire

La direction répondra.

AUDIENCES - 10 h

Le directeur général a examiné les procédures relatives aux audiences publiques et a confirmé que les exigences d'avis de la *Loi sur l'aménagement du territoire* ont été respectées pour toutes les audiences inscrites à l'ordre du jour de la réunion du conseil du 9 avril 2025.

Ordre de dérogation n° 03-25 - lotissement n° 4175-22-8723 - Rodney Hertzog

2025-131

conseiller Sarrasin

conseillère Normandeau

IL EST RÉSOLU QUE le conseil suspende cette réunion ordinaire et passe à l'audience publique pour l'ordre de dérogation n° 03-25 afin de modifier les limites maximums et minimums comme condition du dossier de lotissement n° 4175-22-8723, aux 43026 et 43038 route 31E, SE 7-8-6E dans un secteur zoné Agricole, à 10 h 03.

ADOPTÉE

Le demandeur, Rodney Hertzog, n'était pas présent.

Aucune présentation de membres du public n'a été reçue.

FIN DE L'AUDIENCE - OD n° 03-25 - LT n° 4175-22-8723 - Rodney Hertzog

2025-132

conseiller Eros

conseillère Normandeau

IL EST RÉSOLU QUE l'audience pour l'ordre de dérogation n° 03-25 pour modifier les limites maximums et minimums comme condition du dossier de lotissement n° 4175-22-8723 aux 43026 et 43038, route 31E, SE 7-8-6E dans un secteur zoné Agricole, soit close et que la réunion reprenne en séance ordinaire à 10 h 04.

ADOPTÉE

Décision de l'audience - OD n° 03-25 - LT n° 4175-22-8723 - Rodney Hertzog

2025-133

conseiller Eros

conseillère Normandeau

ATTENDU QU'une audience publique a été tenue pour l'ordre de dérogation n° 03-25 visant à modifier les limites maximums et minimums comme condition du dossier de lotissement n° 4175-22-8723, aux 43026 et 43038, route 31E, SE 7-8-6;

ATENDU QUE les dérogations demandées sont les suivantes :

Projet de lot 1 :

- a) Exigence minimale de la cour arrière pour le hangar à bois existant : de 25 pieds à 3,75 pieds
- b) Exigence minimale de la cour avant pour les bacs de stockage existants : de 125 pieds à 115,75 pieds
- c) Distance minimale entre une exploitation d'élevage (106 unités animales) et une habitation : de 492 pieds à 147 pieds.

Lot résiduel :

- a) Exigence minimale de superficie du site : de 80 acres à 77,11 acres;
- b) Exigence minimale de largeur du site : de 1 000 pieds à 817,26 pieds
- c) Exigence minimale de la cour avant pour les bâtiments accessoires existants : de 125 pieds à 46,8 pieds

IL EST RÉSOLU d'approuver l'ordre de dérogation n° 03-25.

ADOPTÉE

À 10 h 05, le Conseil s'est retiré pour 7 minutes.

DÉLÉGATION(S)

À 10 h 12, Louis Tétrault et Ophélie Doireau, de l'Association des municipalités bilingues du Manitoba (AMBM), ont fait une présentation au conseil concernant le plan d'action du modèle de maturité municipal pour le bilinguisme (3M) élaboré pour la M. R. de Sainte-Anne.

Adoption du plan d'action 3M

2025-134

conseiller Sarrasin

conseiller Stolwyk

ATTENDU QUE la M. R. de Sainte-Anne a adopté l'Arrêté n° 2024-03 désignant officiellement la M. R. de Sainte-Anne comme municipalité bilingue selon le modèle de maturité municipale pour le bilinguisme (3M);

ATTENDU QUE l'annexe II de l'Arrêté n° 2024-03 prévoit un état des niveaux de service actuels et décrit un plan d'action pour atteindre un niveau de service plus élevé, dans le but ultime d'améliorer le bilinguisme municipal en ce qui concerne :

1. la prestation de services et les communications avec le public;
2. la gouvernance, le leadership et l'orientation stratégique; et
3. la gestion des personnes;

IL EST RÉSOLU QUE le conseil adopte le Plan d'action 2025 pour la prestation de services municipaux bilingues dans les deux langues officielles tel que présenté, qui a été élaboré en collaboration avec les représentants de l'AMBM, comme annexe II de l'Arrêté 2024-03.

ADOPTÉE
AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR

Lotissement n° 4175-25-9063 - Jim Reimer - avis de lotissement

2025-135

conseiller Sarrasin

conseiller Eros

ATTENDU QUE le conseil a étudié le rapport au conseil sur le dossier de lotissement n° 4175-25-9063 proposant de procéder à un remaniement des limites entre trois titres existants (CT n° 3195008/1, 2412639/1 et 2458412/1), ce qui donnerait un lot de 2 acres et un lot de 3 acres à des fins résidentielles, ainsi qu'un lot de 72,91 acres pour l'exploitation d'agrégats existante, le rôle 93000 est également consolidé dans le projet de lot 3, car il partage CT 3195008/1 avec le rôle 92500 sur NO ¼ 1-8-6E et le lot 1 et 2 plan 49346 B. T. F. W. sur NO ¼ 1-8-6E, dans un secteur zoné Agricole Usages Mixtes;

IL EST RÉSOLU QUE le dossier de lotissement n° 4175-25-9063 soit approuvé aux conditions suivantes (veuillez noter que l'ordre de ces conditions n'implique pas l'ordre de leur réalisation) :

1. Que le demandeur fournisse une copie électronique et une copie papier du plan de lotissement/d'arpentage pour le projet de lot 1, le projet de lot 2, et le projet de lot 3, indiquant la superficie de chaque lot en acres, ainsi qu'un certificat d'emplacement de bâtiments pour le projet de lot 1, le projet de lot 2, et le projet de lot 3, préparé par un arpenteur-géomètre du Manitoba;
2. Que le demandeur obtienne toutes les modifications nécessaires et paye les droits d'ordre de dérogation correspondants;
3. Que tout usage ou bâtiment non conforme soit rendu conforme à l'Arrêté sur le zonage municipal à la satisfaction du cadre désigné, notamment l'agrandissement de la gravière existante;
4. Que les droits administratifs de lotissement de 150 \$ soient exigés conformément à l'Arrêté n° 21-2023;
5. Que l'ingénieur municipal et/ou l'avocat puissent examiner tout document technique et/ou juridique relatif à ce lotissement; et
6. Que tous les coûts, y compris les frais juridiques et d'ingénierie encourus par la Municipalité en raison de ce lotissement, soient à la charge du demandeur.

ADOPTÉE

Délivrance d'un appel d'offres - services d'appui technique municipal

2025-136

conseiller Sarrasin

conseiller Stolwyk

IL EST RÉSOLU QUE le conseil de la Municipalité rurale de Sainte-Anne autorise la publication de l'appel d'offres pour les services de soutien techniques municipaux;

IL EST AUSSI RÉSOLU QUE la direction soit chargée de distribuer l'appel d'offres aux sociétés techniques qualifiées et de l'afficher comme il convient.

ADOPTÉE

M. R. de Taché - Arrêté n° 02-2025 - rezonage

Reçu à titre d'information.

M. R. de Taché - Arrêté n° 03-2025 - rezonage

Reçu à titre d'information.

ORDRE DU JOUR PAR CONSENTEMENT

2025-137

conseillère Normandeau

conseiller Sarrasin

IL EST RÉSOLU QUE l'ordre du jour par consentement, comprenant les 15 points suivants, soit adopté tel que distribué :

lettre au ministre - demande terres de la Couronne

Commission du bassin de la rivière Rouge - demande de contribution pour 2025

AMM - correspondance diverse

FCM - correspondance diverse
CN
divers articles
District hydrgraphique Northeast Red - procès-verbal
Manitoba, ami des aînés
Bureau de l'accessibilité du Manitoba
Climate West
Organisation de gestion des urgences du Manitoba
Vérificateur général du Manitoba
Province du Manitoba
STARS
Valley Fiber

ADOPTÉE

HUIS CLOS

2025-138

conseiller Sarrasin

conseillère Normandeau

IL EST RÉSOLU QUE le conseil suspende sa séance ordinaire afin de se réunir en comité plénier, à huis clos, à 10 h 36, pour discuter des questions d'application d'arrêtés et de questions qui en sont à l'étape préliminaire en vertu du paragraphe 152(3) de la *Loi sur les municipalités*.

ADOPTÉE

À 10 h 40, le conseiller Brad Ingles se joint à la réunion.

FIN DU HUIS CLOS

2025-139

conseiller Sarrasin

conseiller Stolwyk

IL EST RÉSOLU QUE cette réunion reprenne en session ordinaire à 11 h et que toutes les informations discutées à huis clos soient gardées confidentielles jusqu'à ce qu'elles soit abordées à une réunion publique du conseil ou d'un comité.

ADOPTÉE

LEVÉE DE LA SÉANCE

2025-140

conseiller Waczko

conseiller Sarrasin

IL EST RÉSOLU QUE cette réunion ordinaire soit levée à 11 h.

ADOPTÉE

PROCHAINE(S) RÉUNION(S)

Réunion ordinaire de soirée

23 avril 2025 à 18 h

Réunion ordinaire de journée

14 mai 2025 à 9 h


Richard Pelletier
préfet


Shelley Jensen, CMMA
directrice générale